

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2125

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Rilhac, Mme De Temmerman, M. Bois, Mme Fontaine-Domeizel et Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 30, substituer au mot :

« célibataire »

les mots :

« non mariée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.